

CONSEIL MUNICIPAL de Saint Geniès

SEANCE DU 12 Décembre 2019

Approbation compte rendu du 14/11/2019 à l'unanimité

Nomination du secrétaire de séance : Sonia SAUTET COURNIL

01 – Subvention à attribuer au SDIS de la Dordogne pour financer l'opération d'extension restructuration réhabilitation du centre d'incendie et de secours de Sarlat

Mr le Maire informe le conseil municipal du projet d'extension – restructuration- réhabilitation du centre d'incendie et de secours (CIS) de Sarlat qui a été présenté par le Directeur Départemental adjoint du Service Départemental d'incendie et de secours (SDIS) le 25 Octobre 2019 à Sarlat.

Il précise que le SDIS a inscrit, au titre du programme pluriannuel d'investissement immobilier 2017-2021, ce projet afin de satisfaire au besoin d'intérêt général que représente cet équipement public pour assurer la distribution des missions de sécurité civile sur le territoire de la commune de Sarlat La Caneda et des communes desservies en 1^{er} appel dont St Geniès pour quelques habitants.

Le Conseil d'Administration du SDIS 24 a défini des modalités de co-financement d'un te projet en fixant une répartition pour moitié du montant net du coût d'objectif de cette opération entre le SDIS et les communes desservies en 1^{er} appel .

Le montant net du coût de cette opération s'élève à 1 325 031.90€ et le SDIS et les communes concernées s'engagent à respecter le plan de financement à savoir 50% de prise en charge par le SDIS et une contribution de 27€ par habitant pour chaque commune concernée pour les 50% restants.

Compte tenu de l'état général du CIS répondant insuffisamment aux besoins essentiels des sapeurs-pompier qui y sont affectés, Mr le Maire souligne que ces travaux sont considérés comme prioritaires et indispensables et propose à l'assemblée d'approuver le principe du soutien de la commune à cette opération.

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité, approuve le principe du soutien financier de la commune de Saint Geniès sous la forme d'une subvention d'équipement auprès du SDIS 24 pour un montant maximum de 595.16€ représentant sa quote-part.

02 – PERSONNEL – Création suppression de postes et modification du tableau du personnel

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'apporter les modifications suivantes au tableau des emplois communaux :

- création d'un poste d'Agent social principal 1^{ère} classe à temps non complet (34h45), avec effet au 15 Décembre 2019, compte tenu de l'avancement de grade,
- suppression d'un poste d'agent social principal 2^o classe occupé par l'agent promu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, VALIDE la modification du tableau des emplois communaux.

03 – ANNULE ET REMPLACE délibération n°05 du 14/11/2019 / Vente portion chemin rural Maisonneuve suite enquête publique

Vu la délibération n°04 du 13 Décembre 2018 actant l'aliénation au profit de Mr Jean Pierre Perez d'une partie du chemin rural reliant Maisonneuve à Trémouille et confirmant que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acheteur,

Mr le Maire explique au conseil municipal que le géomètre a préparé le document d'arpentage avec les nouveaux numéros de parcelles (BD 341 et BE 598).

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité,

- AUTORISE le Maire à continuer les démarches pour vendre une portion de l'ancien chemin rural cadastré maintenant BD 341 et BE 598.
- FIXE le prix de vente à 0.15€ du m².

04 – Participation / Syndicat d'irrigation des côteaux de Salignac / dette ENGIE

Mr le Maire présente au conseil la situation actuelle du syndicat d'irrigation des côteaux de Salignac. Cet organisme traverse une crise financière compliquée liée à des dettes persistantes de factures du fournisseur d'électricité ENGIE.

A ce jour, la dette s'élève à 69 336€ (factures, frais de recouvrement, intérêts de retard et frais d'huissiers).

Mr le Maire demande au conseil de se prononcer sur le versement d'une aide exceptionnelle au syndicat afin de les aider à renflouer leur dette, en sachant que le syndicat en prend 50% à sa charge.

La proposition est de répartir la somme restante entre les quatre concernées (Jayac, Paulin, St Geniès et Salignac) en fonction du nombre d'habitants et des surfaces irriguées ce qui fait un montant d'aide pour la commune de St Geniès s'élevant à 4620€.

Le conseil municipal, après délibération, et à la majorité,

- autorise M. le Maire à verser la somme exceptionnelle de 4620€ au syndicat d'irrigation des coteaux de Salignac
- demande un compte rendu régulier de l'activité du Syndicat et espère une meilleure gestion à l'avenir
- souhaite une transformation rapide du syndicat en ASA.

05 – Aménagement et extension cabinet médical – Appel à projets « Ruralités » Conseil Régional Nouvelle Aquitaine

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un appel à Projets (AAP) « Ruralités » proposé par le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine. Notre projet d'aménagement et d'extension du cabinet médical est conforme aux dispositions de cet AAP.

Il propose au conseil de déposer un dossier suivant le plan de financement établi ci-dessous :

Dépenses HT		Recettes	
Travaux	158 358.87€	Conseil Départemental – CPC / CPT	64 450€
Maitrise d'œuvre et frais annexes	19 000€	AAP Ruralités (30% dans la limite de 50000€)	50 000€
		Autofinancement	62 908.87€
TOTAL	177 358.87€	TOTAL	177 358.87€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DONNE son accord pour le dépôt d'un dossier dans le cadre de cet appel à projets du Conseil Régional
- AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette décision.

06 - Partenariat CASSIOPEA – Téléassistance

Mr le Maire explique au conseil qu'il a été contacté par les services de l'entreprise CASSIOPEA qui vend de la téléassistance aux personnes fragilisées, âgées et/ou handicapées.

Cette entreprise propose un partenariat à la commune pour :

- d'une part, mettre à disposition un local ou un lieu pour recevoir les personnes ou leurs ayants droits pour un premier contact
- et d'autre part, pour aider financièrement les personnes non aidées (sans aides de l'APA, des caisses de retraite...) à adhérer au service de téléassistance.

Mr le Maire donne lecture des deux conventions proposées.

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité,

- AUTORISE Mr le Maire a signé la convention « Point info » pour la mise à disposition d'un lieu d'accueil pour les RDV (Mairie)
- AUTORISE Mr le Maire à signer la convention de partenariat pour la prise en charge du service de téléassistance,
- FIXE le montant de l'aide pour les personnes non aidées, habitant Saint Geniès, à hauteur d'une mensualité soit 27.25€.

07 - Budget principal – Décision modificative

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prendre la décision modificative suivante concernant le budget Principal, liée au paiement de la facture de travaux de Voirie 2019 :

Inv D – 2152 – réseaux de voirie + 49 942€

Inv D – 21318 – autres bâtiments publics - 49 942€

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, donne son approbation pour cette décision modificative.

08 - Le Breuil du Bourdet – Achat vente parcelles et chemin

Vu la délibération n°07 du 09 Août 2018 autorisant Mr le Maire à signer :

- l'achat de la parcelle ZI 131 et d'une partie de la parcelle ZI 89, dans la continuité de la parcelle 131 jusqu'à l'angle des parcelles ZI 104, 105 et 89 avec Mr Sébastien Ménard.
- la vente du chemin rural desservant la propriété du Breuil du Bourdet de l'angle formé par les parcelles ZI 58 et 59 jusqu'à celui formé par les parcelles ZI 92 et 93 à Mr Sébastien Ménard

et fixant les conditions de cette transaction,

Vu la délibération n°1 du 19/09/2019 demandant l'arrêt des transactions lancées entre Mr Ménard et la commune,

Mr le Maire informe le conseil que Maître Caijeo, avocat de Mr Ménard, a adressé un dossier à la commune, concernant cet achat / vente, et sollicitant le retrait de la délibération du 19 Septembre 2019 et l'ouverture à une nouvelle discussion entre les parties pour faire aboutir ce projet.

Mr le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, après délibération, et à la majorité,

- ACCEPTE de relancer le projet d'achat / vente de parcelles et chemin énuméré en préambule entre Mr Ménard et la commune,
- CONFIRME les engagements de la commune suite aux demandes de Mr Ménard de
 - o Goudronner le futur chemin d'accès public à la propriété du Breuil du Bourdet
 - o Installer des panneaux d'interdiction de stationner, de voie sans issue et d'indication du hameau,
- DEMANDE l'implantation de bornes de limite de propriété sur les nouvelles parcelles créées
- VALIDE à nouveau les dispositions prises lors de la délibération n°07 du 09 Août 2018, à savoir :
 - o VALIDE le prix d'achat et de vente à 0.15€ le m²,
 - o MANDATE le Maire pour se rapprocher de la SCP Guillaume pour la rédaction des actes,
 - o CONFIRME que la commune prendra en charge les frais de notaire et de géomètre pour la partie achat et que les frais engendrés par la vente du chemin rural (notaire et géomètre) seront à la charge de l'acquéreur, Mr Ménard.
- AUTORISE Mr le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette décision.

QUESTIONS DIVERSES

- Stade : le grillage est HS côté route (jardins) – Voir pour faire un devis pour des poteaux bois avec filets grosse maille à 4h de haut
- Ville et villages fleuris / candidature régionale : pas d'obtention de fleur en 2019 – lecture du compte rendu avec pistes d'amélioration
- Candidature Plus beaux villages de France : lecture du compte rendu suite au refus. Prochaine candidature possible dans 6 ans.
- Assainissement collectif : lecture du rapport d'hydrocurage réalisé par Ets Cadiot – canalisation à réparer sous la place de l'abri bus
- Empierrement chemin des 4 routes : coût 2372€ TTC - validation à l'unanimité
- Organisation vœux le 24/01/2020
- Modification poubelles / cimetière : enlever les containers et faire une plateforme de compostage à l'extérieur avec une bonne signalétique
- Questions diverses :
 - o Gobelets réutilisables pour les associations voir pour globaliser l'achat et recenser les besoins des assos
 - o Problème des poubelles du marché gourmand par rapport au tri : réunion à prévoir en Janvier avec les exposants
 - o Panneaux du Pré des combes à rabaisser car trop haut.

Prochaine Réunion : Jeudi 16 Janvier 2020 à 20h30